

12) 2°) CONVENTION INTERVENUE AVEC LES COMPAGNIES d'ASSURANCES de ST-DENIS

a) Le Maire donne lecture des rapports.

a) Saint-Denis, le 13 Février 1953

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec les Compagnies d'Assurances ci-après:

"LA CREOLE" pour l'assurance des batiments communaux:	
du 15 Février 1952 au 15 Février 1953:	
Police n° 31.572	84.276 Rs
du 15 Février 1953 au 15 Février 1954	
Police n° 31.572.....	84.276 Rs

"LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance :

Ambulance Renault A 4261	
Police n° 5586	
du 26 Janvier 1953 au 26 Janvier 1954	43.958 Rs
Auto-Pompe LAFLY + 2 moto-Pompes	
Police n° 6218	
du 22 Février 1953 au 22 Février 1954	151.160 Rs
Camion BENNE - RENAULT A 4687	
Police n° 5649	
du 1er mars 1953 au 1er mars 1954	34.800 Rs
Ambulance Chevrolet A 4688	
Police n° 5636	
du 6 Mars 1953 au 6 Mars 1954	79.335 Rs

Approuvé
M. Denis le 13 Mars 1953
P. le Prefet et le
le secrétaire d'Administration
Après: Chastagnier

et soumis à l'approbation
M. Denis le 13 Mars 1953
le Secrétaire d'Administration
le Chef de Bureau de l'Etat
Après: Chastagnier

Le 1er Adjt ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

vis à l'approbation
de l'Etat
n. 3-53
général
division délégué
ariv

Saint-Denis, le 16 Février 1953

Approuvé

M. Deim le 11 Mars 1953
L. le Préfet et par délégation
de l'Intendant G. e. p. i.
Monsieur Chastagnier

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue entre la Cie THE MOTOR UNION pour l'assurance de la voiture du Maire:

Peugeot A-1247 Police n° 884.068
du 15 Janvier 1953 au 15 Janvier 1954 16.090 Rs
=====

Le 1er Adjttf. de Maire,
Signé: VALLON NOARAU.

a)

Saint-Denis, le 9 Janvier 1953

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la Compagnie d'assurance l'UNION pour:

Assurance contre l'incendie de l'Hôtel de
Ville (Année 1953) Police n° 6.666 7.072 Rs

et soumis à l'approbation
du Sénateur-Maire
M. Deim le 9 Mars 1953
le Secrétaire Général
Chef de Division délégué
Monsieur Chastagnier

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER

Approuvé
M. Deim le 11 Mars 1953
L. le Préfet et par délégation
de l'Intendant G. e. p. i.
Monsieur Chastagnier

Le MAIRE * Je mets aux voix les rapports ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.